



Comptes annuels
de l'exercice clos
au 31 décembre 2017



agēa

agent
général
d'assurance

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

BILAN

BILAN

-

ACTIF

	Exercice clos le 31 12 2017			Exercice 2016
	Brut	Amortissements Dépreciation	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	2 115,23	2 115,23	0,00	0,00
Avances et acompte sur immob. incorporelles	307 890,00	0,00	307 890,00	174 240,00
	310 005,23	2 115,23	307 890,00	174 240,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 621 171,00	0,00	1 621 171,00	1 621 171,00
Bâtiment & composants	3 661 971,66	1 051 084,25	2 610 887,41	2 814 819,15
Agencements et installations	376 452,83	151 861,81	224 591,02	248 809,81
Matériel de bureau	29 779,70	18 366,39	11 413,31	8 668,05
Matériel informatique	155 971,52	113 956,14	42 015,38	15 568,06
Matériel d'exposition	4 532,44	2 646,51	1 885,93	3 246,82
Mobilier de bureau	119 462,34	90 476,56	28 985,78	38 492,22
	5 969 341,49	1 428 391,66	4 540 949,83	4 750 775,11
Immobilisations financières				
Participations	37 197,56	0,00	37 197,56	37 197,56
Titres immobilisés	225 069,37	0,00	225 069,37	351 993,40
Autres immobilisations financières	10 307,98	0,00	10 307,98	10 307,98
	272 574,91	0,00	272 574,91	399 498,94
Total actif immobilisé	6 551 921,63	1 430 506,89	5 121 414,74	5 324 514,05
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commande	16 896,00	0,00	16 896,00	63 492,21
Créances sociales et fiscales	20 050,80	0,00	20 050,80	17 077,04
Autres créances	476 583,34	0,00	476 583,34	427 004,76
Total actif circulant	513 530,14	0,00	513 530,14	507 574,01
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement	6 522 290,68	0,00	6 522 290,68	6 395 366,65
Comptes bancaires, caisses	924 426,10	0,00	924 426,10	1 358 035,82
Total disponibilités	7 446 716,78	0,00	7 446 716,78	7 753 402,47
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	116 677,33	0,00	116 677,33	170 485,52
Total comptes de régularisation	116 677,33	0,00	116 677,33	170 485,52
TOTAL ACTIF	14 628 845,88	1 430 506,89	13 198 338,99	13 755 976,05

BILAN

-

PASSIF

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Fonds propres		
Fonds syndical	2 642 758,11	2 642 758,11
Réserves diverses	0,00	421 000,00
Report à nouveau	9 444 888,49	8 967 355,96
Résultat de l'exercice	-371 964,07	56 532,53
Total fonds propres	11 715 682,53	12 087 646,60
Provisions		
Provisions pour risques	450 000,00	450 000,00
Provisions pour charges	116 753,46	163 769,66
Total provisions	566 753,46	613 769,66
Fonds dédiés		
Fonds dédiés aux contributions publiques de financement	0,00	0,00
Total fonds dédiés	0,00	0,00
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	286 880,72	430 120,47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 954,38	288 420,19
Dettes fiscales et sociales	352 738,11	281 407,59
Autres dettes	54 329,79	54 243,30
Total dettes	915 903,00	1 054 191,55
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	0,00	368,24
Total comptes de régularisation	0,00	368,24
TOTAL PASSIF	<u>13 198 338,99</u>	<u>13 755 976,05</u>

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Produits d'exploitation		
Cotisations des membres adhérents	4 286 290,25	4 208 786,12
Production biens et services	402 187,42	351 125,83
Subvention d'exploitation	77 247,00	57 290,66
Reprise sur provisions	47 764,11	26 551,73
Transfert de charge	3 658,32	21 698,90
Autres produits d'exploitation	141,60	7 482,64
Total produits d'exploitation	4 817 288,70	4 672 935,88
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	2 847 447,38	2 375 444,91
Impôts, taxes et versements assimilés	114 485,43	110 298,03
Salaires	1 231 586,54	1 082 250,55
Charges sociales et autres charges de personnel	612 380,71	560 828,64
Dotations aux amortissements	255 070,89	259 426,42
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	0,00	0,00
Dotations aux provisions	747,91	82 620,73
Autres charges d'exploitation	113 632,87	121 890,93
Total charges d'exploitation	5 175 351,73	4 592 760,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 358 063,03	80 175,67
Produits financiers		
Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Total produits financiers	0,00	0,00
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	8 728,18	12 650,12
Total charges financières	8 728,18	12 650,12
RESULTAT FINANCIER	- 8 728,18	-12 650,12
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 366 791,21	67 525,55

COMPTE DE RESULTAT

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32,26	4 320,94
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total produits exceptionnels	32,26	4 320,94
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 205,12	9 544,04
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotation aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions	0,00	5 769,92
Total charges exceptionnelles	5 205,12	15 313,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 5 172,86	-10 993,02
Contributions de financement		
Engagement à réaliser	0,00	0,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
Total contributions de financement	0,00	0,00
Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	4 817 320,96	4 677 256,82
TOTAL DES CHARGES	5 189 285,03	4 620 724,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>- 371 964,07</u>	<u>56 532,53</u>

agēa

Fédération nationale des Syndicats d'Agents généraux d'assurance
30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS
Siret 784 702 524 00140

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ANNEXE

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

agéa, Fédération nationale des Syndicats d'Agents généraux d'assurance, est un syndicat professionnel régi par les dispositions des articles L 2131-1 et suivants du Code du Travail.

Les comptes de l'exercice ont été établis suivant les principes généraux de la comptabilité et respectent les principes de continuité d'exploitation, de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Les règles d'évaluation et de présentation des comptes résultent de l'application des dispositions du plan comptable général et des adaptations relatives aux associations et aux syndicats prévus aux Règlements 99-01 et 2009-10 du Comité de la Règlementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

2 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux grandes opérations, dont les coûts ont sensiblement impacté les comptes de l'exercice, ont marqué l'activité de la Fédération en 2017 :

- la réforme de ses statuts et de son organisation territoriale, à effet du 1^{er} janvier 2018 : le nombre des chambres régionales a été ramené de 21 à 12, pour correspondre à l'organisation régionale administrative du pays, et les chambres départementales ou locales ont été dissoutes par anticipation.
A cette occasion, un tour des régions a été organisé pour permettre au Président d'expliquer cette réforme aux élus et aux agents généraux d'assurance ;
- la mise œuvre de plusieurs groupes de travail, constitués des Présidents de Syndicats de société, dont la mission était de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre en vue de la refondation du métier d'agent général d'assurance. Le résultat de ces travaux, ainsi que le plan d'actions à conduire, ont été présentés à la profession à l'occasion du Congrès des agents généraux d'assurance du 16 mars 2018 ;

Outre ces deux grands sujet, il convient de mentionner la réorganisation des services internes de la Fédération à l'occasion de laquelle des mouvements de personnel (recrutements et départs de collaborateurs) ont eu lieu.

3 - CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2017.

4 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE

Aucun évènement postérieur à la clôture des comptes de l'exercice 2017 n'est à signaler.

5 - NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles :

Aucune acquisition de cette nature n'est à constater au titre de l'exercice 2017.

En revanche, dans le cadre du projet de refonte du système d'information, des versements afférents aux travaux d'adaptation et de déploiement de la solution retenue ont été effectués et inscrits en compte d'« avances et acomptes sur immobilisations incorporelles », soit 134 K€.

Au 31 décembre 2017, l'inventaire des immobilisations incorporelles s'établit donc comme suit :

<i>Nature d'immobilisations</i>	<i>Valeur brute au 1er janvier</i>	<i>Acquisitions de l'exercice</i>	<i>Sorties de l'exercice</i>	<i>Valeur brute au 31 décembre</i>
Licences, logiciels informatiques	2 115,23	0,00	0,00	2 115,23
Avances & Acomptes sur Immobilisations Incorporelles	174 240,00	133 650,00	0,00	307 890,00
Total	176 355,23	133 650,00	0,00	310 005,23

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés directement en charge.

Compte tenu des investissements réalisés au cours de l'exercice, l'inventaire des immobilisations corporelles au 31 décembre 2017 s'établit comme suit :

<i>Nature d'immobilisations</i>	<i>Valeur brute au 1er janvier</i>	<i>Acquisitions ou transferts de l'exercice</i>	<i>Sorties ou transferts de l'exercice</i>	<i>Valeur brute au 31 décembre</i>
Terrain	1 621 171,00	0,00	0,00	1 621 171,00
Bâtiment (structures, gros œuvre)	2 239 242,85	0,00	0,00	2 239 242,85
Façades - Toitures	516 748,35	0,00	0,00	516 748,35
Installations techniques :				
<i>Ascenseurs - Monte-charge</i>	<i>314 639,31</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>314 639,31</i>
<i>Climatisation - Chauffage</i>	<i>294 838,14</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>294 838,14</i>
<i>Electricité - Plomberie</i>	<i>296 503,01</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>296 503,01</i>
Agencements - Aménagements	376 452,83	0,00	0,00	376 452,83
Matériel de bureau	24 739,70	5 040,00	0,00	29 779,70
Matériel informatique	115 765,91	40 205,61	0,00	155 971,52
Matériel d'exposition	4 532,44	0,00	0,00	4 532,44
Mobilier de bureau	119 462,34	0,00	0,00	119 462,34
Total	5 924 095,88	45 245,61	0,00	5 969 341,49

Amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire.

Le taux d'amortissement pratiqué est fixé en fonction de la durée de vie ou d'usage probable des immobilisations, laquelle peut varier pour une même catégorie d'immobilisations (5 à 15 ans pour les agencements et installations, 10 à 25 ans pour les façades et toiture, 40 à 60 ans pour le bâtiment, 3 à 5 ans pour les logiciels, progiciels, matériels de bureau et informatiques, et 8 à 10 ans pour le mobilier).

Pour ce qui concerne la durée d'amortissement des composants de la quote-part de copropriété de l'immeuble de bureau de Paris 14^{ème} (Façade-Toiture, Ascenseurs-Monte charges, Climatisation-Chauffage et Électricité-Plomberie), il est précisé que celle-ci a été déterminée en tenant compte de l'ancienneté desdits composants (derniers travaux exécutés en fin 2001).

Au 31 décembre 2017, après les opérations d'inventaire de l'exercice, les amortissements se présentent comme suit :

<i>Nature d'immobilisations</i>	<i>Montant au 1er janvier</i>	<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>Reprises de l'exercice</i>	<i>Montant au 31 décembre</i>
Licences, logiciels informatiques	2 115,23	0,00	0,00	2 115,23
Bâtiment (structures, gros œuvre)	230 921,92	55 981,07	0,00	286 902,99
Façades - Toitures	213 158,70	51 674,83	0,00	264 833,53
Installations techniques :				
<i>Ascenseurs - Monte-charge</i>	<i>129 059,67</i>	<i>31 463,93</i>	<i>0,00</i>	<i>160 523,60</i>
<i>Climatisation - Chauffage</i>	<i>172 513,76</i>	<i>39 697,71</i>	<i>0,00</i>	<i>212 211,47</i>
<i>Electricité - Plomberie</i>	<i>101 498,46</i>	<i>25 114,20</i>	<i>0,00</i>	<i>126 612,66</i>
Agencements - Aménagements	127 643,02	24 218,79	0,00	151 861,81
Matériel de bureau	16 071,65	2 294,74	0,00	18 366,39
Matériel informatique	100 197,85	13 758,29	0,00	113 956,14
Matériel d'exposition	1 285,62	1 360,89	0,00	2 646,51
Mobilier de bureau	80 970,12	9 506,44	0,00	90 476,56
Total	1 175 436,00	255 070,89	0,00	1 430 506,89

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières correspond à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Le cas échéant, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constatée égale au montant de la différence.

A la clôture de l'exercice, les immobilisations financières sont constituées :

- de titres de participation pour un montant de 37 K€, soit 244 actions de la s.a.s. **agéa PROMOTION** (97,60 % des parts sociales de la société).
Aucune dépréciation n'est à constater, les capitaux propres de la Société ressortant à 554 K€ au 31 décembre 2017, y inclus la perte de l'exercice qui s'élève à 31 K€ ;
- de titres immobilisés constitués de 833 parts du FCP agéa Avenir nanties en garantie du prêt (1.000 K€) consenti par notre établissement bancaire pour l'acquisition, en 2012, des locaux de Paris 14^{ème}

Le nombre des parts nanties a fait l'objet, fin novembre 2017, d'un ajustement de telle sorte que la valeur de ces parts corresponde à 120 % du capital emprunté restant dû, comme prévu par le contrat de prêt.

La dernière valeur liquidative des parts du FCP s'établissant à 410,08 € au 31 décembre 2017, aucune dépréciation n'est à constater ;

- du fonds de roulement versé à la société Eurest, prestataire de restauration collective des collaborateurs, pour 2 K€ ;
- d'une avance de fonds permanente pour la copropriété de 8 K€.

Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement, une dépréciation est constatée.

Avances et acomptes versés sur commandes :

Il s'agit d'acomptes sur prestations à venir en 2018 (17 K€) versés à des prestataires.

Créances sociales et fiscales :

Ces créances correspondent principalement aux titres restaurant non encore distribués au personnel (14 K€) et à un crédit de TVA à récupérer (6 K€).

Autres créances :

Les éléments les plus significatifs de ce poste du bilan sont :

- la CFDP au titre du remboursement des sinistres réglés en 2017 (1 K€) ;
- la copropriété sur un solde excédentaire de provisions sur charges (0,7 K€) ;
- la créance d'agéa sur **agéa PROMOTION** (117 K€) au titre du personnel de la Fédération mis à disposition en 2017 ;
- la CFDP au titre d'un trop versé sur la prime du contrat de protection juridique des adhérents agéa (3 K€) ;
- des produits à recevoir pour 352 K€, dont 25 K€ du FIF-PL au titre du financement du paritarisme 2017, 1 K€ d'Opcabaia relatifs à la prise en charge du 4^{ème} trimestre 2017 d'un contrat de professionnalisation, 148 K€ d'**agéa FORMATION** au titre du personnel de la Fédération mis à disposition en 2017 et 168 K€ du **geia** au titre du protocole d'accord et de collaboration de 1991.

L'échéance de ces créances s'établit comme suit :

Créances	Valeur nette	Échéance à		
		1 an au plus	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Avances acomptés sur commandes	16 896,00	16 896,00		
Sociales & fiscales	20 050,80	20 050,80		
Autres créances	476 583,34	476 583,34		
Total	513 530,14	513 530,14		

Comptes de trésorerie

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute des valeurs mobilières de placement correspond à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Le cas échéant, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Les cessions de valeurs mobilières sont évaluées, le cas échéant, selon la méthode du « premier entré - premier sorti » (FI-FO).

Par ailleurs, il est rappelé que 833 parts du FCP sont nanties en garantie du solde du prêt (286 K€) consenti par notre établissement bancaire pour compléter le financement de l'acquisition des nouveaux locaux de Paris 14^{ème}. Ces 833 parts sont inscrites dans le compte « Titres immobilisés ».

A la clôture de l'exercice, la part du FCP agéa AVENIR était valorisée à 410,08 €, soit une performance du fonds s'établissant pour l'exercice à 1,769 % (contre 1,376 % en 2016), et à + 168,993 % depuis sa création en juillet 1996.

A cette même date, hors les parts nanties, les valeurs mobilières de placement disponibles sont constituées de 19.152 parts du FCP agéa AVENIR acquises 6.522 K€ et valorisées 7.854 K€, soit une plus-value latente de 1.332 K€.

Disponibilités :

Ce poste du bilan, constitué du solde du compte bancaire fédéral (922 K€), du compte bancaire du RGC (1 K€) et de la caisse, n'appelle aucune remarque particulière.

Comptes de régularisationsCharges constatées d'avance :

Il s'agit d'un total de dépenses de 117 K€ engagées et facturées en 2017 mais qui se rattachent au prochain exercice (contrats de maintenance, locations de matériels, licences, assurances, documentations, etc).

Fonds propres

Le tableau de variation des fonds propres se présente comme suit :

<i>Fonds syndicaux</i>	<i>Montant au 1er janvier</i>	<i>Affectation résultat 2016</i>	<i>Résultat 2017</i>	<i>Montant au 31 décembre</i>
Fonds syndical	2 642 758,11	0,00	0,00	2 642 758,11
Réserves diverses	421 000,00	-421 000,00	0,00	0,00
Report à nouveau	8 967 355,96	477 532,53	0,00	9 444 888,49
Résultat de l'exercice	56 532,53	-56 532,53	-371 964,07	-371 964,07
Total	12 087 646,60	0,00	-371 964,07	11 715 682,53

Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'établit comme suit :

<i>Provisions pour charges</i>	<i>Montant au 1er janvier</i>	<i>Variation</i>		<i>Montant au 31 décembre</i>
		<i>en +</i>	<i>en -</i>	
Provisions pour risques	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00
Indemnités de départ à la retraite	158 564,11	288,00	45 933,30	112 918,81
<i>Montant brut</i>	<i>96 164,24</i>	<i>195,59</i>	<i>26 615,43</i>	<i>69 744,40</i>
<i>Charges sociales patronales</i>	<i>62 399,87</i>	<i>92,41</i>	<i>19 317,87</i>	<i>43 174,41</i>
Prime de médaille du travail	5 205,55	459,91	1 830,81	3 834,65
Total	613 769,66	747,91	47 764,11	566 753,46

Provision pour risques :

Il est rappelé qu'**agéa** a été mise en cause dans une procédure relative aux conditions de réalisation du transfert d'actifs effectué, en 1995, des comptes de la FNSAGA – Régime Praga (Section 2 des statuts de la Fédération de l'époque) vers l'association PRAGA.

En juin 2016, à la demande du ministère public, le Tribunal a prononcé la relaxe d'**agéa** ; sur le plan pénal, ce jugement, favorable à **agéa**, est définitif.

Le Tribunal a toutefois jugé recevable la constitution des 58 parties civiles et celles-ci ont fait appel de la décision ; la Cour d'Appel aura donc à statuer sur la seule question des intérêts civils.

En l'état du dossier, **agéa** reste confiante quant à sa capacité à démontrer que la demande des parties civiles est sans fondement. Il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue d'une telle procédure ; aussi la provision de 450 K€ constituée en 2015 au titre de la procédure pénale a-t-elle été conservée.

Provisions pour charges

Les sommes inscrites à ce poste du bilan se rapportent aux indemnités dues en cas de départ à la retraite d'un collaborateur et aux primes de médaille du travail susceptibles d'être versées.

En ce qui concerne la provision pour indemnités de départ à la retraite, le calcul est fondé, outre les facteurs de probabilité individuels (hors mortalité), sur l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié, à l'âge requis pour bénéficier de la retraite à taux plein. C'est pourquoi cette provision a été dotée charges patronales incluses.

Emprunts et dettes

Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit :

Les opérations enregistrées dans ce compte se rapportent à l'emprunt souscrit par **agéa** auprès de son établissement bancaire (286 K€) et aux intérêts courus afférents pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2017 (0,8 K€).

Cet emprunt date de novembre 2012, et a été souscrit pour compléter le financement de l'acquisition des locaux de PARIS 14^{ème} à hauteur de 1.000 K€, au taux d'intérêt annuel de 2,41 %, sur une période de 7 ans (soit jusqu'au 15 novembre 2019) ; il est remboursable en tout ou partie par anticipation sans frais. Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 286 K€.

Il est rappelé que cet emprunt est garanti par le nantissement, au profit de la banque, de 833 parts du FCP **agéa** Avenir représentant 120 % du capital restant dû.

Précisons que le nombre de parts nanties en garantie de ce prêt est révisé le 15 novembre de chaque année afin de tenir compte des remboursements trimestriels effectués et de la valeur liquidative des parts de FCP à cette même date.

Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste est constitué :

- du solde des comptes fournisseurs pour un montant de 211 K€, dont 46 K€ dus à **agéa PROMOTION** aux titres de ses prestations de l'année (programme « Avantages Adhérents », abonnements « gratuits » à La Lettre **agéa** principalement), 56 K€ à EFFICY au titre de la refonte du système informatique, 26 K€ à notre consultant Eurogroup Consulting et 23 K€ à notre prestataire informatique Loganet ;
- d'un total de 11 K€ de factures sur prestations 2017 non parvenues.

Dettes fiscales et sociales :

Sont regroupés principalement dans ce poste :

- le solde de subvention 2017 due au Comité d'entreprise, soit 3 K€ ;
- la provision pour congés à payer et charges sociales afférentes, soit 134 K€ ;
- un montant de rémunérations à verser et charges sociales afférentes, soit 50 K€ ;
- le solde restant dû des charges sociales assises sur les salaires, représentant une somme de 81 K€ ;
- un total de 85 K€ de dettes fiscales, dont 48 K€ de TVA, 34 K€ de taxes assises sur les salaires et 3 K€ de taxe diverses.

Autres dettes et Charges à payer :

Les éléments les plus significatifs de ces postes sont :

- les cotisations perçues en décembre 2017, à reverser aux structures, soit 1 K€ ;
- les frais de déplacement restant dus aux agents généraux pour 30 K€ ;
- les charges à payer pour 23 K€ constituées principalement d'honoraire 2017 qui seront à payer en 2018 (22 K€).

La ventilation des emprunts et dettes, par nature et échéance, se présente comme suit :

<i>Dettes</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Échéance à</i>		
		<i>1 an au plus</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunt	286 880,72	143 680,72	143 200,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	221 954,38	221 954,38		
Dettes fiscales et sociales	352 738,11	352 738,11		
Autres dettes	54 329,79	54 329,79		
Total	915 903,00	772 703,00	143 200,00	

6 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation de la Fédération s'élève à 4.817 K€, ventilé comme suit :

<i>Produits d'exploitation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Cotisations des membres adhérents	4 286 290,25	4 208 786,12	77 504,13
Production biens et services	402 187,42	351 125,83	51 061,59
Subvention d'exploitation	77 247,00	57 290,66	19 956,34
Reprise sur provisions et transfert de charge	51 422,43	48 250,63	3 171,80
Autres produits d'exploitation	141,60	7 482,64	-7 341,04
Total	4 817 288,70	4 672 935,88	144 352,82

Cotisations des membres adhérents :

Il s'agit du montant des cotisations, net de TVA, perçu au titre des adhésions de l'exercice.

Pour l'exercice 2017, l'ensemble des modalités d'adhésion pratiquées au titre de l'exercice précédent a été reconduit : taux de cotisation, clé de répartition entre agéa et les groupements membres, barèmes particuliers (nouveaux agents, DROM-COM, agents de moins de 50.000 € de commissionnement).

Le nombre des adhésions est en léger recul avec 6.476 agences adhérentes contre 6.576 en 2016, sans effet toutefois sur la progression du montant des cotisations perçues (+ 78 K€, soit + 1,84 %).

Production biens et services :

Ce poste du compte de résultat totalise les produits générés par les prestations de service aux adhérents (7 K€) et la mise à disposition du personnel de la Fédération (246 K€), la participation du **geia** prévue au protocole de collaboration (140 K€) ainsi que celle du syndicat des agents maritimes (SAMF, 10 K€).

Les opérations de l'exercice n'appellent pas de commentaire particulier ; leur fluctuation d'une année sur l'autre est principalement liée, en ce qui concerne la participation du **geia** et la mise à disposition du personnel, au volume d'activité d'**agéa PROMOTION**, d'**agéa FORMATION**.

Subvention d'exploitation :

Sont enregistrées dans ce poste les subventions reçues principalement du FIF-PL (25 K€) et de l'AFGPN (52 K€, dont 16 K€ afférents au solde de 2016) au titre du financement du paritarisme. Ces subventions varient, d'une année sur l'autre, en fonction des montants de participation à la formation continue des agents et de leurs collaborateurs collectés par ces deux institutions.

Reprise sur provisions et transfert de charges :

Les reprises sur provisions constatées au titre de l'exercice 2017 concernent l'ajustement des provisions relatives aux primes pour médaille du travail et aux indemnités de départ à la retraite.

Le compte de transfert de charges est en nette diminution (4 K€ contre 22K€ pour l'exercice 2016). La principale raison de cette baisse est l'absence de prise en charge de stages de formation continue par Opcabaia en 2017 (- 18 K€).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Fédération s'élèvent à 5.175 K€, en augmentation de 12,68 % par rapport à 2016, et se ventilent comme suit :

<i>Nature des charges</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Autres achats et charges externes	2 847 447,38	2 375 444,91	472 002,47
<i>dont sous-traitance & prestations diverses</i>	<i>153 843,32</i>	<i>111 999,03</i>	<i>41 844,29</i>
<i>dont locations toutes natures</i>	<i>123 911,20</i>	<i>77 828,00</i>	<i>46 083,20</i>
<i>dont charges de copropriété</i>	<i>49 334,61</i>	<i>47 218,58</i>	<i>2 116,03</i>
<i>dont primes d'assurances</i>	<i>555 005,20</i>	<i>545 316,72</i>	<i>9 688,48</i>
<i>dont colloques, séminaires & conférences</i>	<i>133 096,32</i>	<i>85 732,88</i>	<i>47 363,44</i>
<i>dont personnel intérimaire</i>	<i>5 426,40</i>	<i>53 676,36</i>	<i>-48 249,96</i>
<i>dont honoraires, frais d'actes & contentieux</i>	<i>720 065,25</i>	<i>268 928,14</i>	<i>451 137,11</i>
<i>dont promotion, imprimés, publications</i>	<i>123 428,53</i>	<i>266 917,47</i>	<i>-143 488,94</i>
<i>dont frais de déplacement des AGA</i>	<i>240 880,07</i>	<i>242 495,80</i>	<i>-1 615,73</i>
<i>dont Réceptions invitations</i>	<i>159 725,45</i>	<i>85 935,34</i>	<i>73 790,11</i>
<i>dont frais d'affranchissements & télécom</i>	<i>44 358,00</i>	<i>66 686,17</i>	<i>-22 328,17</i>
<i>dont autres comptes</i>	<i>538 373,03</i>	<i>522 710,42</i>	<i>15 662,61</i>
Impôts et taxes	114 485,43	110 298,03	4 187,40
Salaires, charges sociales et autres charges de personnel	1 843 967,25	1 643 079,19	200 888,06
Dotations aux amortissements	255 070,89	259 426,42	-4 355,53
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	747,91	82 620,73	-81 872,82
Autres charges d'exploitation	113 632,87	121 890,93	-8 258,06
Total	5 175 351,73	4 592 760,21	582 591,52

Les variations de charges d'exploitation les plus significatives sont les suivantes :

Autres achats et charges externes :

- sous-traitance & prestations diverses (+42 K€) : les coûts de sous-traitance restent relativement stables (+ 1 K€) ; ce sont les prestations diverses qui connaissent l'augmentation la plus forte (frais liés au déménagement de bureaux + 9 K€, prestataires informatiques et Internet + 40 K€, prestations 2016 non renouvelées - 21 K€, prestations 2017 nouvelles ou ponctuelles + 13 K€) ;
- locations toutes natures (+46 K€) : coûts liés au tour des régions (réforme statutaire + 18 K€), organisation de l'assemblée générale (+ 4 K€), coût d'hébergement de la nouvelle application métier et des boîtes mail Exchange (+34 K€), dépenses 2016 non renouvelées (-10 K€) ;
- primes d'assurances (+10 K€) : prime du contrat de protection juridique des adhérents (+ 8 K€) ;
- colloque, séminaire et conférence (+ 47 K€) : 1^{er} séminaire des permanents agéa (+6 K€), coûts liés au tour des régions (réforme statutaire + 55 K€) autres dépenses 2016 minorées ou non renouvelées (séminaires CD, BE, Régions, DPR, -10 K€) ;
- honoraires (+ 451 K€) : dont dépenses liées au projet politique de Refondation du métier (+ 410 K€), à la procédure engagée par Strucom (+ 5 K€), à la réforme statutaire agéa et Régions (+ 83 K€), à la réorganisation des services internes de la Fédération (+ 66 K€) et dépenses 2016 non renouvelées (- 85 K€) ;

- Promotion, publicité, publications (- 143 K€) : il s'agit pour l'essentiel d'actions conduites en 2016 (au titre des samedis de l'assuré, de l'opération Bien vu ensemble, spots TV diffusés sur LCI) qui n'ont pas été renouvelées en 2017 ou ont généré des dépenses moindre ;
- Réceptions, invitations (+ 74 K€) : augmentation principalement due aux dépenses engagées au titre du tour des régions (71 K€) et des réunions des groupes de travail mis en place dans le cadre de la Refondation du métier (8 K€).

Impôts, taxes et versements assimilés :

Ce poste du compte de résultat enregistre les obligations d'agéa en matière de fiscalité. L'augmentation constatée sur ce poste du compte de résultat concerne la taxe sur les salaires (+ 14 K€) et le différentiel de TVA récupérée sur charges (- 10 K€).

Salaires et charges sociales :

Les variations les plus significatives du poste « Salaires » sont les suivantes :

- rémunération du personnel / primes et gratifications accordées (+ 92 K€) ;
- variation des indemnités de congés à payer au 31 décembre (+ 11 K€) ;
- indemnités de départ versées (+46 K€).

La variation des charges sociales n'appelle pas de commentaires particuliers.

Dotations aux amortissements :

La diminution des dotations de l'exercice (- 4 K€) n'appelle pas de commentaire particulier.

Dotations aux provisions pour risques et charges :

Le compte de dotation aux provisions pour risques et charges avait enregistré, en 2016, une forte augmentation en raison de la majoration du plafond de l'indemnité de départ à la retraite porté de 4 à 6 mois de salaire de référence. La dotation constatée au titre de 2017 correspond aux seuls ajustements afférents aux mouvements de personnel et l'actualisation des éléments de calcul de l'exercice.

Pour mémoire, le calcul du montant des provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour primes de médaille du travail est basé sur des hypothèses de réalisation tenant compte de facteurs de probabilité individuels propres à chaque collaborateur d'agéa (hors mortalité).

Autres charges :

Les variations les plus significatives de ce poste du compte d'exploitation concernent :

- les coûts de licences diverses (- 4 K€) ;
- les droit de reproduction (-2 K€) ;
- les subventions accordées (- 4 K€) ;
- les frais divers de gestion (+ 2 K€) ;

Produits financiers

Les produits financiers correspondent généralement aux plus-values de cession de valeurs mobilières de placement réalisées et à la rémunération des comptes courants bancaires.

En 2017, il n'a été procédé à aucune cession de part du FCP. Aucune plus-value n'a donc été constatée.

Quant aux produits de rémunération de la trésorerie courante, ceux-ci sont servis sur la base du taux Eonia diminué de 0,15 point. En 2017, ce taux est resté inférieur à zéro tout au long de l'année ; aucune rémunération de nos disponibilités n'a donc été perçue.

Charges financières

Elles sont constituées des intérêts de l'exercice dus au titre de l'emprunt souscrit le 14 novembre 2012 pour le financement de l'acquisition des locaux de Paris 14^{ème}.

Produits exceptionnels

Ce poste du compte de résultat n'appelle pas de commentaire particulier.

Charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles de l'exercice correspond à un dédit acquitté sur une réservation hôtelière annulée hors délai.

Résultat

L'excédent de l'exercice se ventile comme suit :

<i>Nature du résultat</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Résultat d'exploitation	-358 063,03	80 175,67	-438 238,70
Résultat financier	-8 728,18	-12 650,12	3 921,94
Résultat exceptionnel	-5 172,86	-10 993,02	5 820,16
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00	0,00
Total	-371 964,07	56 532,53	-428 496,60

7 - AUTRES INFORMATIONS**Engagements hors bilan**

L'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2017 se résume ainsi :

<i>Nature d'engagement</i>	<i>Montant</i>
Dettes garanties par des sûretés réelles	286.000 €
Crédit-bail	néant
Engagements donnés (avals, cautions, etc.)	néant
Engagements reçus (avals, cautions, etc.)	néant
Pensions, compléments de retraites	néant

Les dettes garanties mentionnées ci-dessus correspondent au montant restant dû sur l'emprunt souscrits par **agéa** pour financer l'achat des locaux de Paris 14^{ème}. La garantie consiste en le nantissement de 833 parts du FCP **agéa** Avenir représentant 120 % des sommes restant dues.

Opérations non inscrites au bilan

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'opération à signaler.

Parties liées

Aucune opération avec des parties liées n'est à mentionner dans la mesure où ces transactions sont réalisées avec **agéa Promotion**, société par actions simplifiée contrôlée en quasi-totalité par agéa.

Effectif

Au 31 décembre 2017, l'effectif d'agéa est composé de 25 personnes, soit 16 femmes (3 employées - 4 agent de maîtrise - 9 cadres) et 9 hommes (2 employé, dont 1 alternant - 1 agent de maîtrise - 6 cadres).au

8 - INFORMATIONS SPECIFIQUES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**Ressources à retenir pour la détermination des seuils**

Le total des ressources retenues pour la détermination des seuils d'obligation de présentation, de certification et de publication des comptes annuels prévus par le Décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 s'élève à 4.817 K€.

Ce montant a été déterminé comme suit :

<i>Ressources de l'exercice</i>	<i>Montant</i>
Cotisations reçues	4 286 290,25
- Reversements de cotisations	0,00
Subventions reçues	77 247,00
Autres produits d'exploitation	453 751,45
Produits financiers	0,00
Total	4 817 288,70

Fait générateur de constatation des cotisations

L'adhésion des agents généraux d'assurances à leurs organisations syndicales n'a pas un caractère obligatoire. **agéa** ne peut donc se prévaloir d'un quelconque droit de créance sur les cotisations syndicales appelées auprès des agents.

En conséquence, les recettes de cotisations ne sont comptabilisées que lors de leur encaissement effectif.

agéa percevant les cotisations pour le compte des organisations qui en sont membres, ces cotisations encaissées sont dans un premier temps comptabilisées en compte de tiers.

Dans un second temps, à la fin de chaque mois, les cotisations encaissées sont réparties entre **agéa** et ses membres selon les modalités définies chaque année par le Conseil fédéral, et la quote-part d'**agéa** est alors constatée en produits d'exploitation.

Contributions publiques de financement

agéa n'a perçu aucune contribution publique, tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des exercices précédents.

Actions de solidarité

Aucune action de cette nature n'a été constatée dans les comptes d'**agéa**, tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des exercices précédents.

Contributions en nature

Aucune personne ni aucun bien n'a été mis à la disposition d'**agéa** au cours de l'exercice 2017.

Personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

Il est précisé qu'**agéa** contrôle, au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, deux personnes morales, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation.

Ces deux personnes morales faisant chacune l'objet d'un contrôle légal de leur comptes annuels, **agéa** a opté pour l'application des dispositions du point b) de l'article L 2135-2 du code du travail (méthode dite des « comptes annexés » ou « comptes de groupe »).

agéa PROMOTION

agéa PROMOTION est une société par actions simplifiée, au capital de 40.000 € composé de 250 actions de 160 € chacune.

agéa possède 244 de ces actions, soit 97,60 % du capital de la Société, et détient donc directement la majorité des droits de vote, exerçant ainsi un contrôle exclusif sur la Société.

La date de clôture des comptes de la Société est identique à celle d'**agéa**, soit le 31 décembre. Le résultat comptable de l'exercice 2017 de la Société est de -31.488,44 € et sa situation nette comptable à 554.166,82 €.

Le Commissaire aux Comptes chargé du contrôle légal des comptes de la Société est Grant Thornton, sis 29 rue du Pont – 92200 NEUILLY SUR SEINE.

PRAGA

Praga est une association « Loi 1901 » dont seize des trente administrateurs sont désignés par **agéa**.

La date de clôture des comptes de l'association est identique à celle d'**agéa**, soit le 31 décembre.

Les comptes de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'étaient pas arrêtés à la date d'arrêt des comptes de l'exercice 2017 d'**agéa** par le Conseil fédéral et ne pourront pas l'être à la date d'approbation de ces mêmes comptes par l'Assemblée générale.

En conséquence, nous communiquons le résultat comptable de l'exercice 2016 de l'Association, dernier exercice arrêté, qui s'élève à - 1.194.866,67 € et sa situation nette comptable à 46.627.104,74 €

Le Commissaire aux Comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'association est la société anonyme Grant Thornton, sise 29 rue du Pont – 92200 NEUILLY SUR SEINE.



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGEA

Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurance

Syndicat professionnel régi par les articles
L.2131-1 et suivants du Code du travail
30, rue Olivier Noyer
75014 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2017

Tuillet Audit

SA d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes au capital de
429 080 € inscrite au tableau de l'Ordre de la
région Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 343 541 231

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGEA

Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurance

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale d'Agéa,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurance (AGEA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le chapitre « Provisions pour risques et charges » de la note 5 « Notes sur le Bilan » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil fédéral.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

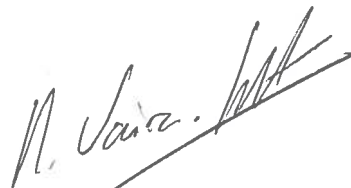
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

Tuillet Audit

Membre français de Grant Thornton International



Brigitte Vaira-Bettencourt
Associée



agéa

**agent
général
d'assurance**